



NOTE A L'ATTENTION DES PERSONNELS DU COLLEGE

Exercice de simulation intrusion (P.P.M.S : Plan Particulier de Mise en Sûreté)

Madame, Monsieur,

Depuis plusieurs années, la législation impose aux établissements scolaires d'effectuer au moins 3 exercices d'évacuation en vue de prévenir et de répondre à la survenance de risques liés à des accidents d'origine naturelle, technologique ou liés à d'autres situations d'urgence.

Le but est de permettre aux élèves et aux personnels de développer des comportements et des conduites à tenir face à des situations de risques majeurs (météo, incendie,...) ou à des situations de menace (intrusion,...). Un premier exercice d'évacuation incendie, a été réalisé avant les vacances d'octobre 2020. Toutefois, conformément aux textes officiels en vigueur, un deuxième exercice simulé concernant le risque d'intrusion attentat sera effectué avec les élèves et les personnels au collège le jeudi 10 décembre 2020 entre 9h10 et 9h30.

Pour rappel et information, les établissements scolaires doivent élaborer un plan de mise en sûreté face aux risques et menaces majeurs (P.P.M.S.), l'appliquer et l'évaluer. Ces P.P.M.S. sont obligatoires pour l'ensemble des établissements scolaires.

L'Objectif recherché lors de ces exercices, est de :

- Reconnaître le signal sonore différent du signal d'évacuation incendie
- Garder le silence absolu et suivre des consignes simples pour se rendre le moins visible possible
- Acquérir progressivement une culture du risque, afin d'éviter tout phénomène de panique

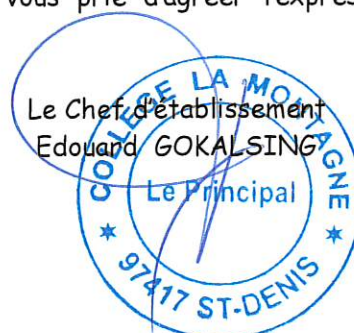
Plusieurs documents vous seront remis en pièces jointes. Je vous demanderai donc de prendre connaissance des consignes de mise en sûreté intrusion, d'informer et d'échanger avec les élèves afin qu'ils aient les comportements adéquats, de reconnaître et de faire reconnaître aux élèves le signal sonore lié à la menace d'intrusion, d'effectuer un débriefing avec les élèves, de renseigner à la fin de l'exercice la fiche d'observation du PPMS attentat-intrusion puis de la remettre au secrétariat.

Cette éducation aux risques, je le rappelle, devra faire prendre conscience à toute la communauté que chacun doit être attentif à sa propre sauvegarde et peut contribuer à la sûreté des autres. L'objectif est d'aboutir, par des exercices répétés et progressifs, à une posture adéquate dans le cadre de cet exercice et de se préparer pour affronter la situation de crise avec sang-froid.

Pour information, un courrier sera adressé aux familles avec ces quelques règles essentielles à respecter :

- Gardez votre calme et votre sang-froid ;
- Ne venez pas chercher votre enfant au collège pour ne pas l'exposer, ni vous exposer ;
- Ne téléphonez pas au collège : tous les réseaux doivent être libres pour que les secours puissent rapidement s'organiser ;
- Ne téléphonez pas à votre enfant : le silence est de rigueur en cas d'intrusion ;
- Ecoutez la radio et respectez les consignes de sécurité et de sûreté ;
- Recevez avec beaucoup de prudence les informations n'émanant pas des autorités ;

Je vous remercie de votre précieuse collaboration et vous prie d'agréer l'expression de mes sincères salutations.





CONSIGNES POUR L'EXERCICE D'ALERTE PPMS MISE EN SURETE ATTENTAT - INTRUSION

EXERCICE DU JEUDI 10 DECEMBRE 2020

Horaires : de 9h10 à 9h30

Scénario : un homme entre dans l'établissement en sautant la clôture armé d'une barre de fer. L'agent d'accueil l'aperçoit et donne l'alerte.

Objectifs :

- Reconnaître le signal national d'alerte en cas d'attentat ou d'intrusion dans le collège
- S'approprier les règles du confinement, des personnes en cas d'intrusion

Lorsque l'alerte est déclenchée, vous devez :

- analyser l'environnement dès l'apparition de la menace, localiser si possible la zone où se trouve l'individu ou le groupe
- se mettre en contact avec les personnes ressources de l'établissement

S'ENFERMER

- les élèves sont dans des salles où il est possible de s'enfermer :

- ◆ rester dans la classe
- ◆ verrouiller la porte

- les élèves doivent quitter leur classe ou sont à l'extérieur : rejoindre les locaux pré-identifiés (voir ci-dessous : situations particulières

DANS TOUS LES CAS :

- ◆ s'enfermer à clé dans la salle, tirer les rideaux et verrouiller les fenêtres
- ◆ éteindre les lumières et tous les appareils électriques et électroniques
- ◆ s'éloigner des murs, portes et fenêtres
- ◆ s'allonger au sol ou s'asseoir sous les tables ou derrière plusieurs obstacles solides
- ◆ faire respecter le silence absolu (portables en mode silence sans vibreur)
- ◆ rester proche des personnes manifestant un stress et les rassurer
- ◆ attendre l'intervention des forces de l'ordre ou la levée de l'alerte (en cas d'exercice)
- ◆ faire l'appel après l'exercice

SITUATIONS PARTICULIERES :

Les personnes se trouvant au CDI doivent se regrouper dans la salle de projection.

Les personnes se trouvant dans le bâtiment G administratif doivent se regrouper dans la salle de restauration.

Les personnes se trouvant au réfectoire dans un coin de la pièce et les personnels en cuisine dans l'espace plonge.

Les personnels de vie scolaire et les CPE et les élèves se trouvant dans les environs se regrouperont dans la salle de permanence.

Les personnes se trouvant sur les plateaux sportifs s'enfermeront dans le gymnase.

